Brèves d'inFO

Bulletin d'informations du Syndicat FO-DGFiP 26 **Libre et indépendan**
Décembre 2011, **e-mail :** fo.dgfip26@dgfip.finances.gouv.fr

Calendrier local

3 Janvier : CAPL cadre A 2 eme phase des mutations des Inspecteurs.
5 janvier :
- Installation du Comité technique local.
- Bilan des GFU et SIP
- Présentation du Document Unique de Prévention des Risques Professionnelles (DUERP pour les intimes)
- Emplois

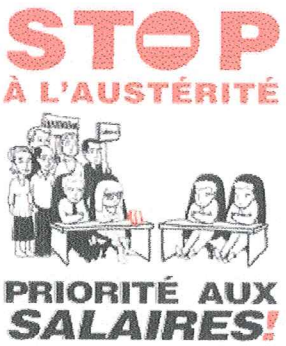

Sommaire du numéro

Page 1 : Suppressions d'emplois année 2012

Page 1 : Calendrier

Page2 : Après le 11 octobre 2011, le 13 décembre, pourquoi FO n'appelle pas à manifester

Page 3-4 Catégorie C 8 ème échelon
Groupe de travail du 25 novembre

Page 4 : Bulletin d'adhésion

*existe aussi en version dématérialisée (encore plus belle et en couleur)
Demandez la !

Suppressions d'emplois année 2012 - Nouvelle hécatombe en vue dans la Drôme...

…2441 emplois devraient être supprimés en 2012 à la DGFIP, selon les éléments communiqués lors du premier Comité Technique de Réseau convoqué le 6 décembre.

L'administration a mis en œuvre un nouvel outil nommé **MAGERFIP**, ou **M**éthode d'**A**llocation **G**énérale des **E**mplois du **R**éseau des **FI**nances **P**ubliques, afin de redéployer les emplois.

TAGERFIP, **TA**bleau de **G**estion des **E**mplois de **R**éférence des **FI**nances **P**ubliques, est le nouveau référentiel unifié des emplois de la DGFIP. Il remplace le TSM et Nominoë emplois.

La mise en place d'outils nouveaux ne masque pas que les gains de productivité fléchés ou diffus ne couvrent pas la contribution de la DGFIP aux suppressions d'emplois décidées par le PLF 2012.

En effet les directions départementales sont soumises à une contribution proportionnelle pour répartir le solde des suppressions. Celles-ci ne sont comprises dans des gains de productivité qui ne servent ici que de prétextes !!!

Avec MAGERFIP et TAGERFIP, c'est vraiment exagéré ! ».

Le tableau ci-dessous récapitule l'impact des suppressions d'emplois pour la Drôme. Bientôt la direction locale déclinera ces suppressions et demandera l'avis du Comité technique local.

Compte tenu du Plan de qualification ministériel inter-catégoriel de C en B et de B en A …le *total des suppressions sera définitif que lors du prochain CT.*

Suppressions d'emplois 2012						
	Filière Fiscale			Filière Gestion Publique		
Catégories	A	B	C	A	B	C
Suppressions	- 1	- 4 dont 1géometre	- 1	-1	0	- 4

Pour FO DGFIP cette destruction des emplois qui anéantit notre service public et ses agents doit cesser au plus vite ! !

FO DGFIP dénonce la poursuite de la politique aveugle de suppressions des emplois à la DGFIP, politique qui accélère la dégradation du service public fiscal et financier tout autant que les conditions de travail des personnels de la DGFIP.

APRES LE 11 Octobre 2011
LE 13 Décembre 2011
Pourquoi FO Drôme Ardèche
N'appelle pas à Manifester

En Octobre 2011, le gouvernement nous annonçait la crise de l'endettement. Déjà pour FO Drôme Ardèche cette crise était celle du système capitaliste et de ses dérives financières.
Les Manifestations du 11 Octobre 2011, n'ont rien changé.
Le 07 Novembre 2011, le gouvernement annonce des mesures d'austérité. Les salariés sont à nouveau très lourdement touchés avec les mesures suivantes :

- Accélération de la contre réforme des retraites
- Baisse des prestations sociales, familiales et aides au logement
- Restriction pour la santé et taxe sur les complémentaires de santé
- Hausse de la T.V.A

Pour Force Ouvrière Drôme Ardèche, les mesures d'austérité détruisent l'activité économique de nos deux départements, la consommation et l'emploi des salariés et des retraités Drôme-Ardéchois.
Elle accentue les inégalités sociales et attaque les droits sociaux.

FO Drôme-Ardèche affirme que pour sortir de cette logique infernale, l'issue se trouve dans une réforme globale du système afin de relancer la croissance et l'emploi.

Pour Force Ouvrière
Des solutions existent

- Une augmentation générale et significative des salaires, des pensions et des minimas sociaux ;
- Une politique industrielle ambitieuse ;
- Le renforcement des services publics et de la protection sociale collective ;
- L'arrêt de la RGPP ;
- Une politique fiscale basée sur l'égalité républicaine et une redistribution effective des richesses.

- **Pour Force Ouvrière Drôme Ardèche, il s'agit de construire un vrai rapport de force pour peser efficacement sur le gouvernement.**

Le président de la république a affirmé qu'il ne céderait pas à la pression de la rue.

Pour FO, faire une journée de manifestations sans base de revendications communes et sans construction d'un vrai rapport de force, ne sert à rien.

Pour Force Ouvrière, il faut monter d'un cran avec un appel commun à une journée de grève interprofessionnelle.

Pour Force Ouvrière, il est regrettable que l'ensemble des syndicats n'accepte pas de préparer en commun, comme nous le proposons, un appel clair à 24 heures de grève public/privé.

C'EST POUR TOUTES CES RAISONS QUE FORCE OUVRIERE N'APPELLE PAS A MANIFESTER LE 13 DECEMBRE 2011

FO DGFiP
la force syndicale
45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tél. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

Compte rendu

Groupe de travail du 25 novembre 2011

Catégorie C Administratifs - 8ème échelon

Faisant suite à la présentation du projet de décret modifiant le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C « administratif », un groupe de travail « 8ème échelon catégorie C », présidé par M. Rambal, Directeur adjoint au Directeur Général chargé du pôle transverse, s'est tenu le 25 novembre 2011.

L'ordre du jour avait pour objet la mise en place du 8ème échelon de la catégorie C qui fait passer l'indice terminal de la catégorie C à l'indice brut 499 à compter du 1er janvier 2012.

Force Ouvrière avait revendiqué la création de ce 8ème échelon à l'instar de ce qui existait pour la catégorie « C technique », puisque l'échelle 6 de la catégorie C, issues de la contre réforme Jacob, allait jusqu'au 8ème échelon (INM 430) que pour les agents techniques et s'arrêtaient au 7ème échelon (INM 416) pour les administratifs.

C'est pourquoi **F.O.-DGFiP** dénonçait cette inégalité de traitement entre agents techniques et agents administratifs et exigeait un 8ème échelon pour tous les agents C !

Si nous pouvons nous féliciter de la création d'un 8ème échelon, pour autant, l'administration nous a partiellement entendus, car elle propose des modalités qui mettent en place un contingentement pour en limiter l'accès : c'est ni plus ni moins la mise en place d'un grade à accès fonctionnel (GrAF) pour la catégorie C « administratif ». Pour Force Ouvrière, c'est inadmissible, un échelon n'est pas un grade !

L'accès au 8ème échelon doit se faire de façon linéaire.

C'est véritablement scandaleux et uniquement guidé par des considérations budgétaires !

Toujours extrêmement inventive, l'administration a donc proposé un tableau d'avancement à l'intérieur de l'échelle 6 pour pouvoir accéder au 8ème échelon.

F.O.-DGFiP refuse tout contingentement et revendique un échelon banalisé.

Le dispositif retenu par l'administration est le suivant :

Mise en place et effet au 1er janvier 2012.
Accès par tableau d'avancement pour les agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon.
Les nouvelles règles des tableaux d'avancement s'appliquent.
Priorité d'inscription pour les agents ayant 61 ans et plus qui remplissent les conditions.

Le Syndicat, après avoir fortement marqué son refus du contingentement, a axé son intervention sur trois points :

- Les règles des tableaux d'avancement doivent s'appliquer notamment pour limiter au maximum les cas d'exclusions. Satisfaction nous a été donné sur ce point.

- La priorité d'inscription pour les agents de 61 ans, susceptibles donc de partir à la retraite, est logique. Cependant, le syndicat souhaite une priorité d'inscription pour des agents plus jeunes qui s'engageraient à partir à la retraite dans l'année, par exemple, les bénéficiaires du dispositif carrières longues. Ce point est à l'étude.

- **F.O.-DGFiP** considère que si l'administration met en place un tableau d'avancement, elle doit aborder le rapport promus/promouvables. Or, selon les statistiques fournies par l'administration, ce rapport serait de 35 % pour les années 2012 et 2013 mais tomberait à 8 %, dès 2014, du fait de la pyramide des âges.

Cette évolution est inacceptable et le Syndicat exige des garanties sur le taux de promotion qui doit être à même de satisfaire tous les agents.

8ème échelon :
F.O.-DGFiP refuse tout contingentement et revendique un échelon banalisé.

BULLETIN D'ADHESION

FO la force syndicale DGFiP

NOM : ---------- **PRÉNOM :** ----------

Pour la filière fiscale n°DGI : ----------

GRADE : ---------- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :** ----------%

AFFECTATION : ----------

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- **le** ----------

(signature)

➔ **66 %** *de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*